ABC LOGISTICS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000 Euros
Siège social : 3 Impasse des Coucielles

95200 SARCELLES
RCS PONTOISE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DES ACTIONNAIRES

DU 16 Septembre 2025

L'Assemblée est présidée par Monsieur TOURE Alassane, en sa qualité de futur Président de la Société.

Sont présent :

- Monsieur AMADOR Cédric

- Monsieur GUROCAK Bilel

Il rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président,
- Nomination de deux directeurs généraux,
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

Les Actionnaires décident de nommer en qualité de président pour une durée indéterminée, Monsieur TOURE Alassane demeurant 3 Impasse des Coucielles 95200 SARCELLES, à compter du 16/09/2025. Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires notamment en application de l'article 15 des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par Les Actionnaires.

Monsieur TOURE Alassane, présent à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction l'empêchant de devenir président de cette société et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Actionnaires décident de nommer en qualité de directeur général pour une durée indéterminée, Monsieur AMADOR Cédric demeurant 33 Rue du Cygne 34500 Béziers, à compter du 16/09/2025 et Monsieur GUROCAK Bilel demeurant chez Mme HAMMI SURBACK Assia au 6 Chemin de la fabrique 34420 CERS Les directeurs généraux exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires notamment en application de l'article 16 des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par Les Actionnaires.

Monsieur AMADOR Cédric et Monsieur GUROCAK Bilel, présent à l'Assemblée, déclare accepter les fonctions de directeur général qui viennent de leurs être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction l'empêchant de devenir président de cette société et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère au président et aux directeurs généraux, Monsieur TOURE Alassane, Monsieur AMADOR Cédric et Monsieur GUROCAK Bilel tous pouvoirs à l'effet d'administrer la société dans les termes de la loi et des statuts. Le président et les directeurs généraux ont droit au remboursement de frais professionnels sur présentation de justificatifs. L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer le président et les directeurs généraux en 2025 et 2026 pour leurs fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par Les Actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par Les Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et Les Actionnaires.

Monsieur Monsieur TOURE Alassane

Actionnaire - Président

« bon pour acceptation des fonctions

de président » bon pour acceptation des fonction de president

Monsieur AMADOR Cédric

Actionnaire – Directeur général

« bon pour acceptation des fonctions

de Directeur général » Bon Pour acceptation des Fonctions de directeur général"

Monsieur GUROCAK Bilel

Actionnaire – Directeur général

« bon pour acceptation des fonctions

de Directeur général »

bon pour acception des fonctions de directeur general